



## FNE 65 - Rapport d'activité Année 2023



**Fédération départementale d'associations de protection  
de la Nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées**  
*Agréée au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement*  
FNE 65 - 17 route de Pau 6500 Tarbes.  
Mail : [contact@fne65.fr](mailto:contact@fne65.fr) : site internet [fne65.fr](http://fne65.fr)

Association de protection de la nature et de l'environnement (APNE), qui aura 40 ans en 2025 FNE 65 continue depuis tout ce temps avec la même conviction à défendre l'environnement. C'est dans l'unique esprit et intention du respect et de la préservation du vivant, des écosystèmes, de la terre, ainsi que du bien commun indispensables à toute vie que les bénévoles de FNE 65 s'engagent, avec pour objectif de tendre vers un avenir durable pour tous aujourd'hui et demain.

L'année 2023 s'inscrit donc dans la continuité de ses actions, avec toujours la participation à certaines commissions, de la sensibilisation, des projets de territoire, de la veille écologique, tout en s'appuyant sur un socle de connaissances et actualités scientifiques, pour échanger sur des thématiques particulières et lutter contre des projets aberrants et écocides. En effet la prise de conscience citoyenne que nous devons agir à grande échelle et de manière radicale dans le contexte du changement climatique se renforce de jour en jour.

La motivation ne s'essouffle pas, en revanche une réflexion a été amorcée sur le mode de gouvernance qui fait peser sur quelques un.e.s beaucoup de responsabilités et sollicitations, le président en particulier. De même nous cherchons à optimiser les compétences de chacun.e.s pour plus d'efficacité et une meilleure visibilité des thématiques et des personnes qui y sont associées et en portent les enjeux. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons peu à peu mis en place des pôles thématiques et surtout nous nous sommes acheminés vers une refonte des statuts pour préparer l'année 2024, de manière à pratiquer une gouvernance collégiale, modèle associatif qui remporte de plus en plus d'adhésion.

Nous espérons vivement que cela nous permettra de renforcer notre action.

Renaud de BELLEFON  
Président de FNE Hautes-Pyrénées





## Sommaire

|                                                                                                                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| I - Le rôle d'une fédération : un réseau à renforcer<br>Informier et dynamiser les associations & contribuer aux échanges au sein<br>de collectifs citoyens ..... | P 3  |
| II – Sensibiliser & aller vers de nouveaux publics.....                                                                                                           | P 5  |
| III – FNE 65 très présente dans les commissions départementales .....                                                                                             | P 5  |
| IV - Une organisation par pôles thématiques.....                                                                                                                  | P 7  |
| V - Retour sur diverses contributions en 2023.....                                                                                                                | P 13 |





## I - le rôle d'une fédération : Informer et dynamiser, un réseau à renforcer

- 1.1 *Notre fédération départementale, association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement, a pour but de fédérer des associations du département dont l'objet associatif et les statuts relèvent des mêmes thématiques et valeurs, comme elles doivent également partager les fonctionnements démocratiques dans le respect des citoyens en interne ou dans d'autres lieux.*
- 1.2 *Si nous accompagnons quelques fois autant que faire se peut la création d'associations, toujours les bienvenues sur le territoire; notamment en les aidant dans la rédaction de leurs statuts, elles restent parfaitement indépendantes et libres de s'approprier une ou des thématiques particulières.*
- 1.3 *Pour les associations adhérentes, il nous semble important de leur rappeler la nécessité de s'inscrire dans leur territoire car c'est leur connaissance du terrain local qui fait leur force. Il est important de s'adapter à l'échelle des Communautés de communes qui sont de plus en plus aux commandes (compétences obligatoires et volontaires), notamment en matière d'environnement et d'aménagement (SCoT, PLUi). De nos échanges doivent naître les bons positionnements, et des pistes d'action. Nous ne pouvons que leur conseiller de regarder de plus près tous les aspects environnementaux, par exemple dans l'élaboration des documents d'urbanisme, à fort enjeux pour les années à venir, et ne pas hésiter à contribuer aux consultations publiques, ne serait-ce que sur certains aspects, quand bien même elles ne se sentent pas spécialistes.*

**Informers :** Il est de notre rôle d'apporter de l'expertise ou des outils aux associations leur permettant de défendre leur objet associatif, les incitant et les stimulant afin de mettre en œuvre leurs actions, mais il faut admettre que le renouvellement des membres au sein des associations est difficile. En revanche notre réseau permet un transfert d'informations scientifiques et retours d'expériences considérables, permettant à chacun de nourrir sur les thématiques qu'il affectionne.

**Former :** Avec l'échelon régional que représente FNE Occitanie Pyrénées (comme avec FNE national) avec qui nous entretenons des liens étroits, nous avons la possibilité de participer librement depuis des années à des formations qui permettent de mieux comprendre les problématiques environnementales, et par conséquent d'être plus armés pour y faire face. e qualité.



## Nos associations adhérentes

**ADRACE** (Préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est à Séméac)

**Site:** <https://www.adrace.fr/>

**ADRISE** (soutenir nos actions qui défendent votre cadre de vie, la biodiversité, qui luttent contre des projets inutiles, à l'origine centrée sur Bordères-Echez, a depuis cette année choisi une compétence départementale), Site <https://sites.google.com/site/associationadrise/>

**ARPAL LOURON** (réfléchir, agir proposer pour le Luron) **Site :**<https://www.arpalouron.fr>

**CAUTERET DEVENIR** (notre héritage, notre avenir, à Cauterets)

**Site:** <https://tcauterets.wordpress.com/>

**LA VOIX VERTE** (territoire de la communauté de commune de la Haute-Bigorre)

**PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT et SOLIDARITE DES PYRENEES**

(PESP) (Lourdes)

**PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DE LA BASTIDE DE TRIE SUR BAÏSE**

**TARBES LOURDES PYRENEES ECOLOGIE** (devenue Tarbes lourdes environnement)

**Nous remercions ces associations pour la confiance qu'elles nous accordent ainsi que pour les actions qu'elles mènent dans la durée sur leur territoire et qui ont impulsé dans leurs communes des changements et prises de conscience qu'il faut saluer.**

**Elles participent à une veille locale indispensable pour notre fédération.**

**Nous remercions également les adhérent.e.s individuels qui par leur soutien et leur générosité nous accompagnent depuis plusieurs années**

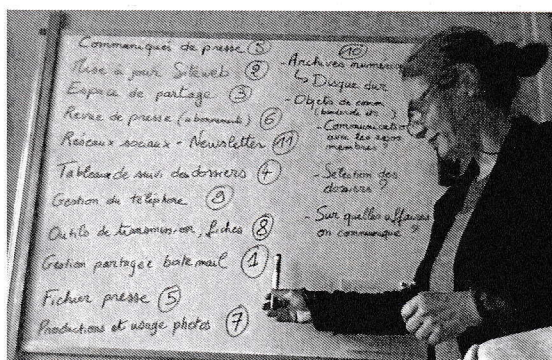


## II - Aller vers de nouveaux publics

Conformément à l'un de nos objectifs qui est de sensibiliser et de mieux informer divers publics en apportant de la connaissance, sur les enjeux environnementaux à l'échelle du territoire, nous avons répondu aux sollicitations du monde agricole : Sollicités par la Confédération Paysanne pour une grande soirée à Bagnères de Bigorre sur la gestion quantitative de l'eau en mars 2023, mais également en octobre 2023 lors d'une journée de formation de l'ADEAR en intervenant sur la thématique du réchauffement climatique dans les Hautes-Pyrénées. Nous avons également rencontré à leur demande des représentants de l'agriculture biologique du Gers et des Hautes-Pyrénées afin de partager les problématiques liées aux pesticides et à la ressource en eau.

### FORMATION

Afin de renforcer notre capacité à communiquer au mieux vers le public, nos associations et la presse sur les enjeux environnementaux.



Cette année 2023, l'équipe de FNE65 a suivi une journée de formation pour améliorer ses pratiques de communication internes et externes. Cette formation a été subventionnée par un fond de l'État dédié aux associations. Les sujets abordés ont intéressé les administrateurs présents qui ont pu mettre en œuvre les techniques apprises au cours de cette séance.

## III - FNE 65 très présente dans les commissions départementales

Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement, ce statut nous permet d'être présents dans un grand nombre commissions, d'être légitimes à intervenir à l'échelle départementale et dans l'ensemble des domaines relevant de l'environnement et de la qualité de la vie (paysages, chasse, risques naturels et technologiques, agriculture, eau, montagne, industrie, carrières, urbanisme, bruit...)

Cette présence implique de la régularité et un travail de lecture et d'analyse des dossiers important et chronophage pour les bénévoles que nous sommes. Ces commissions sont rarement agréables tant il est encore difficile de mettre en avant l'importance de la protection de l'environnement, l'urgence climatique, et tant elles sont toujours déséquilibrées dans leur composition pourtant réglementaire.

Nous déplorons toujours l'irrespect, les insultes et les agressions verbales continues des représentants du monde agricole et de la chasse dont l'administration, sous le contrôle du Préfet, s'accommode pourtant et ce malgré nos courriers et remarques, **c'est la raison pour laquelle nous avons démissionné de la commission CDCFS ( Com. Dpt. Chasse et faune sauvage) où nous étions pourtant présents depuis plus de 20 ans, malgré une atmosphère difficile, fortement déséquilibrée en terme de composition. En outre cette commission ne respecte pas ses engagements et passe sous silence un certain nombre de décisions prises « ailleurs »** P.5



Malgré tout, ces représentations sont l'occasion de faire connaître nos positions et de les défendre, de faire valoir notre environnement, patrimoine commun mis à mal par toujours plus de déréglementation et d'aménagements. C'est aussi l'occasion d'être en relation directe avec les différents services de l'État, les élu-e-s, les techniciens des collectivités territoriales et de divers organismes, mais malheureusement nous ne sommes encore que rarement entendus.

C'est une dizaine de bénévoles issus de différentes associations adhérentes ou adhérent-es direct-es qui nous représentent au sein de ces commissions. Entre 3 et 5 commissions par personne le plus souvent. Elles ne se réunissent pas toutes à la même fréquence, mais nous sommes souvent confrontés à des délais d'annonce trop courts, des annulations fréquentes et changements de dates comme pour le Coderst ce qui rend difficile le suivi, plusieurs personnes étant encore en activité.

Pour cette année 2023 le temps bénévole accordé aux commissions et différentes instances peut être estimé a minima à 500 heures sans compter les transports à la fois coûteux et chronophages ainsi que les temps de préparation ou contributions écrites associées toujours nombreuses.

| <b>Commissions départementales</b>                                                             | <b>Autres</b>                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CDCFS (<u>nous avons démissionné</u>)</b><br>Com. Dpt. Chasse et faune sauvage              | <b>EAU: SAGE Adour Amont</b><br>CLE , Com locale de l'eau plénière et bureau    |
| <b>CDOA</b> Com. Dpt d'orientation de l'agriculture                                            | <b>EAU: PT3A</b> projet de territoire Adour Amont                               |
| <b>CA et bureau Parc national des Pyrénées</b>                                                 | <b>EAU: SAGE Neste et rivières de Gascogne</b>                                  |
| <b>CoDERST</b> Conseil de l'environnement et des risques technologiques                        | <b>CSS PSI à Lannemezan</b><br><b>CSS</b> com de suivi <b>ARKEMA</b> (sévéso)   |
| <b>CDRNM</b> Com dpt.risques naturels majeurs                                                  | <b>CSS ISDND à Bénac</b>                                                        |
| <b>CDPENAF</b> Com dpt de préservation des espaces naturels agricoles forestiers               | <b>Com natura 2000</b> Pour certaines seulement (Gèdre Gavanarnie, Pibeste....) |
| <b>CDAC</b> com.dpt aménagement commercial                                                     | <b>EAU: Commission NESTE</b>                                                    |
| Cartographie des cours d'eau                                                                   | Commission de désignation des commissaires enquêteurs                           |
| <b>CSS SMTD</b> syndicat de traitement des déchets                                             | <b>CTS</b> comité territorial santé                                             |
| <b>CDNPS</b> Nature, paysages et sites (site, carrière, nature, publicité, UTN, faune captive) | <b>Commission pastoralisme ours</b>                                             |



## **Les CoDERST**

### **conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques**

Cette commission illustre la perte d'intérêt de certaines commissions. Notre représentant a assisté à toutes les séances du Coderst pour l'année 2023. Le nombre de dossiers examinés par cette commission est en diminution constante à cause des évolutions réglementaires. Bien souvent les réunions ne comportent que peu de points à l'ordre du jour, dont l'intérêt environnemental est relatif. Cette évolution est le fruit du relèvement d'un certain nombre de seuils à partir desquels théoriquement les dossiers sont soumis à avis.

## **IV - Une organisation par pôles thématiques**

### **PÔLE - VIE ASSOCIATIVE**

Nous avons décidé début d'année de modifier des statuts afin que le Conseil d'Administration devienne un Conseil Collégial avec la création de pôles pour répartir les différentes tâches entre les administrateurs. Outre les pôles Energie, Aménagement du territoire et Biodiversité, Eau, un pôle Vie Associative a été créé. Au cœur de notre association, pour fédérer nos liens entre nos associations membres, comme avec nos adhérents individuels, et répondre dans les meilleurs délais à certains questionnements ou sollicitations. L'objectif de ce pôle Vie Associative est de rendre nos énergies possibles ensemble et de mieux fédérer,

La première action du pilote, a été de trouver une salle de réunion pérenne pour FNE 65. Une location d'une salle a été conventionnée avec la Mairie de Tarbes nous permettant d'organiser des réunions en toute sérénité à un prix très accessible.

Afin d'impliquer tous les administrateurs et de mieux répartir les tâches dans la perspective de la future organisation collégiale, l'organisation des ordres du jour et des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration n'est plus confiée à un.e secrétaire mais est assumée par tous les administrateurs à tour de rôle.

De la même manière, la gestion du site internet de FNE 65 a été confié à une administratrice afin d'être plus réactif dans la mise à jour des informations du site web mais aussi d'être plus accessible au grand public avec la création d'adresse mail par pôle en lien avec les référents de pôle.

Afin d'intégrer au mieux les adhérents qui souhaiteraient s'investir dans notre association, il a été testé en 2023 des réunions dédiées aux nouveaux adhérent.e.s. Nous allons continuer à développer cet aspect spécifique dans le but d'étoffer le futur Conseil Collégial en 2024 et surtout de permettre à ces personnes motivées d'intégrer nos actions et nous accompagner dans la réalisation de notre objet associatif en s'appuyant sur ces nouvelles compétences.

### **Des sollicitations citoyennes en continu**

Nous sommes très régulièrement saisis par les citoyen.e.s pour nous alerter de faits relevant d'atteintes à l'environnement très diverses: dépôt de déchets, brûlage de déchets, épandages de pesticides illégaux, coupes rases, destruction de ripisylves, pistes creusées et aménagées en pleine forêt par des collectivités, ruptures de continuité écologiques par busage, la liste est longue et malheureusement très variée. Autant d'irrégularités parfois flagrantes mais pour lesquelles quelques fois les leviers réglementaires ne sont pas nombreux et nécessitent avant tout à chaque fois que nous



puissions d'une part vérifier le contexte et d'autre part que nous allions solliciter les services de l'état en charge de ces thématiques.

Il est un fait qu'une partie de la population est plus attentive à la destruction de la biodiversité en général comme aux aménagements non concertés ou encore vigilants aux risques de pollution pouvant être engendrés par certaines situations.

Nous les remercions pour leurs signalements qui témoignent de leur sensibilité, mais il nous est quelques fois difficile de répondre à toutes ces sollicitations qui requièrent du temps de vérification, l'interrogation des services de l'état et quelques fois des dépôts de plainte.

Notre temps de réaction n'est pas toujours à la hauteur des attentes des personnes qui nous contactent mais il est inhérent à notre action bénévole et l'absence totale de soutien matériel du département comme des services de l'état, alors que nous sommes constamment sollicités.

Certains départements ont opté pour de vrais services environnement, ils sont nombreux, soutiennent et reconnaissent les actions des APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) en les considérant comme de vrais interlocuteurs, permettant des dynamiques d'échanges dans des locaux dédiés et partagés par exemple. Malheureusement ce n'est absolument pas le cas des Hautes-Pyrénées.

## PÔLE - AMENAGEMENT

De l'importance de s'impliquer dans l'analyse des documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire

Ce pôle est très identifiable, il concerne tous les projets d'urbanisme tant urbain, ruraux que touristiques, s'articule essentiellement autour des commissions départementales de préservation et des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF, commission mensuelle) et de la nature, des paysages et sites (CDNPS, formations sites et paysages, publicité) et enfin la commission de l'activité commerciale (CAC). Nous y siégeons, y participons sans illusion quant à nos capacités d'y bloquer des projets lorsqu'ils nous semblent très impactants, destructeurs d'ENAF, ou aberrants sur le plan environnemental, mais nous les animons et contribuons largement aux débats.

Nous sommes toujours pris entre les sentiments d'inutilité de nos prestations et de nécessité d'y poser une parole, un positionnement. Problématique sans bonne réponse...

Mais bien d'autres questions liées aux projets agricoles, industriels, énergétiques notamment pourraient y figurer. L'une des questions majeure qui prend de plus en plus de place notamment en CDPENAF, les projets agri- et photovoltaïques sont l'exemple même des interactions entre les pôles.

Malgré la mise en œuvre en 2023 de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN)\* qu'on ne détaillera pas ici, mais qui nous apporte quelques éléments pour contrer des projets tant d'aménagement tant d'urbanisme qu'agricole ou industriels (voir le guide sur de FNE Occitanie), l'année écoulée s'inscrit dans la triste continuité du détricotage de nos capacités à agir face aux projets, détricotages des lois et règlements, notamment par l'instauration de dérogation au cadre général comme avec justement les projets énergétiques renouvelables, en particulier agri-photovoltaïques.

*[\*La loi Climat et résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vise la **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN).*



*L'objectif est à 2050, mais elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette loi est mal reçue par les collectivités toujours désireuses de voir plus de constructions sur leur territoire et certaines appuyées par des bureaux d'étude tentent de contourner les obligations]*

La fin 2023, avec les concessions d'un gouvernement sacrifiant le futur de l'humanité à la gestion politicienne de l'immédiat... L'écologie comme bouc-émissaire à l'heure des crises environnementales, à l'heure où même le GIEC, c'est dire, appelle à changer nos modes de vie, de production...

C'est essentiellement sur les projets de PLUi, notamment sur Adour Madiran, sur des projets de structures touristiques (Huttopia, Pic du Midi, pistes VTT...) et énergétiques (photovoltaïque...) que nos actions, nos préoccupations ont porté. Sans oublier ce gros dossier, qu'est l'hôpital départemental et son installation, à Lannes avec toutes les implications d'aménagements (dessertes, évacuations, mobilités, destructions de milieux naturels..) qui en découlent. Le résultat d'une incurie programmée qui a laissé se détériorer un hôpital à petit feu...

Courriers, rencontres avec des élus, visites de terrain, actions de recours gracieux et/ou juridiques. Mais notre constat est, d'une part la nécessité de relais locaux pour que les actions soient a minima visibles au mieux efficaces (sans ces présences notre action par manque d'alimentation ne peut se poursuivre tant les forces vives d'un CA sont trop accaparés par l'ensemble des actions et la vie associative). D'autre part, la durée des procédures, durée qui à la fois est un épuisement et un espoir de réussite (quand les projets traînent trop certains porteurs ou leurs soutiens se lassent!).

Surtout 2023 a été marqué, sur ce terrain de l'aménagement, par la conclusion en notre faveur d'une affaire hautement symbolique : le démontage de l'enseigne du Méridien et de la structure qui la soutenait au bout d'un dernier combat de plusieurs années, pratiquement d'une décennie.

A ce propos, car il y a beaucoup travaillé avec Michel Geoffre, que soit ici remercié le juriste de FNE Midi-Pyrénées / Occitanie Pyrénées, Hervé Hourcade, qui pendant 12 ans nous a accompagné dans les procédures juridiques avec efficacité et pertinence. Il a choisi d'aller vers d'autres horizons toujours juridiques, pour revenir très vite à FNE Occitanie Pyrénées.

Outre son aspect financier (6000 € environ versés dans les caisses de FNE 65 et autant pour FNE OP qui nous accompagnait dans cette longue procédure), cette victoire symbolique est importante pour donner du poids à nos arguments, nos prises de positions pour contrer les publicités envahissantes de notre vie quotidienne. (<https://www.fne-op.fr/2023/11/08/enseigne-e-leclerc-a-ibos-65-une-illegalite-totale-denoncee-de-longue-date-par-les-associations/>) et la mainmise des grandes enseignes sur bien des décisions d'aménagement sur notre territoire avec l'accord tacite d'un certain nombre de mairies ;

## PÔLE - JURIDIQUE



Un axe crucial pour FNE 65 :

C'est une transition parfaite. Comme tous les ans, FNE 65 engage et suit de nombreuses procédures auprès des tribunaux. Sous deux formes essentiellement, d'une part le tribunal administratif, d'autre part le pénal par constitution de partie civile souvent après réception d'un avis à victime.

En 2023, en lien avec l'ADRISE et la CGT territoriaux mairie de Tarbes, nous avons engagé une double procédure tant au Tribunal administratif qu'au pénal, autour de la démolition sans précaution des cuves de l'ancienne Station d'épuration (STEP) de Tarbes nord, sise sur la commune de Bordères.



Lors de la destruction d'une cuve une quantité non négligeable de liquides boueux, contenant des traces importantes, parfois au-delà des limites autorisées, de métaux lourds s'est échappée. De plus l'évacuation des boues s'est faite sans trop regarder les règles. Non-respect des règles administratives d'une part pour aller au TA, et d'autre part une procédure viciée pénalement attaquant sur la conclusion du marché public avec les entreprises entraînant des préjudices environnementaux. Cette dernière procédure est pour nous un test, après notre rejet dans la procédure pénale autour de délits financiers dans l'affaire Agrogaz, nous verrons si nos objets statutaires modifiés depuis nous permettent d'attaquer sur ce point.

Il nous apparaît comme grave qu'une ville comme Tarbes, qui a des services techniques étoffés, traite aussi légèrement, ce genre de travaux avec si peu de précautions quant aux risques pour les personnels (c'est juste à côté du Centre Technique municipal) et l'environnement (plus particulièrement la nappe phréatique).

S'il s'agit du dossier le plus important engagé cette année, ce sont les dossiers introduits les années précédentes qui nous ont largement occupés. En particulier un jugement du TA de PAU qui bloque temporairement un projet de centrale hydroélectrique en amont de la vallée de Cauterets sur le Cambasque, destructeur pour le patrimoine paysager et l'habitat des espèces protégées présentes dans ce gage de montagne. Ainsi que les dossiers à venir sur le photovoltaïsme. A ce propos, nous avons besoin de la vigilance de chacun car sur ces dossiers les permis de construire délivrés par la préfecture ne sont pas publiés dans le registre des actes administratifs, mais affichés sur les lieux et dans les mairies impliquées. Après publication il n'y a que deux mois pour ouvrir une procédure, le peu que nous sommes ne peut parcourir le département, aussi c'est à nos adhérents et amis que nous demandons de suivre ces affichages et de nous faire parvenir les arrêtés au plus vite.

Sur le pénal, pas d'affaire particulière cette année. Notons un dépôt de plainte notamment autour d'une micro-centrale à Hèches pour non-respect des obligations de débit, et nos plaintes sans résultat immédiat autour des feux pastoraux et de végétaux. Les conclusions des affaires précédentes, quand elles arrivent au procès, se lisent dans les résultats financiers. Nous sommes présents notamment sur les destructions d'espèces protégées, les destructions de milieux, humides en particulier.

#### Nous rappelons que le domaine de l'action juridique:

- est l'occasion de rappeler aux collectivités territoriales comme aux particuliers, le droit de l'environnement, et surtout les conséquences sur les milieux et les vivants humains et non-humains qui les habitent, les utilisent,
- représente une forme de reconnaissance de notre travail de fond,
- constitue une manière d'être visible, identifiés comme défenseurs du droit de l'environnement, notamment par les élus. Malgré de nombreuses procédures non abouties (faute de temps, de moyens, d'arguments), les procédures perdues, FNE 65 est connue par les élus comme une présence contestataire. On regrettera encore une fois, leur manque d'anticipation, de transparence et de volonté de concertation...
- permet de rétablir des entorses au droit de l'environnement par les services de l'état eux-mêmes, et d'agir stratégiquement sur des causes de fond, à enjeux forts par exemple la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan de la qualité que de la répartition des usages.
- enfin, est une source de financement réelle même si elle peut être risquée... Nous avons par exemple été mis à mal notamment dans le cadre de la procédure contre le totem du méridien par un jugement intermédiaire financièrement sévère.



## PÔLE - BIODIVERSITE

Le sujet des grands mammifères a rythmé cette année 2023. Suite à la nomination d'un nouveau préfet délégué ours, Monsieur Thierry Hegay et le boycott de Cap-ours dont FNE65 est membre, du groupe ours, pastoralisme et activités de montagne (GOPAM), nous avons rencontré à 3 reprises Monsieur T. Hegay afin de discuter des conditions de retour de Cap-Ours aux réunions du GOPAM. En fin d'année, les conditions d'un retour de Cap-Ours à la table du GOPAM ne sont toujours pas réunies.

De nombreuses réunions ont eu lieu pour rédiger la réponse de Cap-Ours au fascicule à charge contre l'ours publié par les anti-ours en 2022, une brochure et un site internet dénommé « Vivre avec l'Ours dans les Pyrénées : les clés de la cohabitation » ont été créés et publiés au mois de juin 2023. La brochure a été envoyée à tous les députés et sénateurs ainsi qu'à tous les maires des communes de montagne des Pyrénées. La brochure est donc lisible sur le site dédié : <https://www.vivreaveclours.org/>.

FNE 65 a participé cette année comme chaque année au suivi de la population d'ours sur les Pyrénées dans le cadre du Réseau Ours Brun piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en partenariat avec Nature En Occitanie.

À l'automne 2023, 2 membres de FNE65 ont suivi la formation loup organisée par l'OFB sur le département des Hautes-Pyrénées. Le but de cette formation est de savoir rechercher les indices de présence de ce carnivore. Au vu des conditions météorologiques, aucune sortie de terrain n'a pu être organisée avant la fin de l'année 2023.

Afin que FNE65 soit reconnue par l'appareil judiciaire du département comme partie civile dans toutes affaires judiciaires concernant des atteintes à l'environnement et aux espèces dans les Hautes-Pyrénées, nous avons rencontré avec l'aide de Lou Fradkin, la juriste de FNE Occitanie-Pyrénées, Madame la Procureur du tribunal de grande Instance de Tarbes. Cette réunion a été constructive et nous espérons qu'il découlera notre participation à de nombreuses procédures juridiques pour faire reconnaître la nécessaire préservation de notre environnement.

En partenariat avec d'autres associations, nous avons participé à des recours juridiques notamment contre les arrêtés ministériels ou préfectoraux d'effarouchement des ours dans les Pyrénées ou l'arrêté préfectoral de tir contre le loup rodant sur Hautacam.

Par ailleurs malgré une tentative de discussion avec les instances de direction du Parc National des Pyrénées concernant leur projet d'arrêté d'autorisation d'alevinage dans de nombreux lacs et cours d'eaux des Hautes-Pyrénées, nous avons dû mener un recours juridique contre cet arrêté néfaste à la biodiversité de ces milieux.

Début 2023, la société du Réseau de Transport d'électricité (RTE) a sollicité FNE 65 à propos de leur futur chantier concernant la rénovation de leur réseau électrique entre Bazillac et Lannemezan afin que soit mis en place des mesures favorables à la préservation de la biodiversité.

## PÔLE – EAU ET AGRICULTURE

La situation des mois de janvier et février 2023, au vu de l'état du stockage des retenues de piémont comme de montagne qui atteignaient des records bas de remplissage, commençait à faire prendre conscience que notre consommation et particulièrement les prélèvements agricoles de l'été et l'automne 2022 nous faisaient courir un risque de rupture d'approvisionnement pour l'été 2023.



La consommation jusqu'au culot piscicole de la quasi totalité des retenues aurait pu, si la pluie n'était pas arrivée fin mars 2023 hypothéquer la quasi totalité des cultures irriguées.

En avons nous tiré les leçons ? Pas vraiment , l'été pluvieux a fait oublier pour un temps les enjeux du réchauffement climatique. Il y a bien eu quelques réunions de plus en préfecture, un travail plus précis sur les arrêtés sécheresse , mais rien sur les prélèvements inconsidérés pour l'irrigation notamment. Le monde agricole ne remet toujours pas en question la culture du maïs qui en été est très consommatrice de la ressource en eau , ne tenant pas non plus compte du stress thermique tout aussi dommageable pour les cultures et qui en réduit considérablement la rentabilité.

C'est sans doute pour ces raisons que le monde agricole (grandes cultures irriguées de plaine) « droit » dans ses certitudes a remis en question le déroulé du projet de territoire Adour Amont (PT3A), porté par l'institution Adour qui a préféré stopper les réunions à partir du mois de juin 2023. Elles ne reprendront qu'en 2024.

Nous ne pouvons par ailleurs que constater que peu d'enseignements sont tirés de ces crises qui pourtant devraient déclencher des changements de pratiques et faire que les territoires se tournent vers une agriculture de préservation des sols, vers la sobriété des usages. Il reste une grande marge de manœuvre pour une vraie prise de conscience et une intégration du changement climatique personne ne voulant bousculer ses habitudes et intérêts particuliers.

FNE 65 depuis de nombreuses années est très présente sur la problématique de l'eau, c'est la raison pour laquelle forte de son expérience elle est régulièrement sollicitée pour des présentations publiques ou des formations sur la gestion quantitative, la gestion des cours d'eau , les gouvernances ou encore l'état de la ressource en eau dans les Hautes Pyrénées .

Notre présence dans diverses réunions, commissions Neste, sécheresse, et projets de territoire est assidue. Présents dans les bureaux des CLE (commission locale de l'eau) des SAGE de l'Adour-amont et SAGE Neste et rivières de Gascogne cela nous permet d'avoir une bonne vision sur ce sujet mais la charge est lourde en terme d'engagement bénévole, de lecture de dossiers, de participation à des commissions territoriales assez éloignées dans le cadre des 2 CLE

FNE 65 est également présente au sein du COPIL qui porte sur le système Neste, expérimentation d'un nouveau modèle économique pour la CACG, conduit par l'agence de l'eau et les services de l'Etat. Cette participation permet une vision plus détaillée du système et des enjeux dans la perspective du réchauffement climatique. Nous ne partageons cependant pas les choix opérés par l'Agence de l'eau qui n'a jamais questionné sur le fond , c'est à dire le paiement par les usagers du soutien d'étiage dans ce système fortement artificialisé.

Le suivi de ces différentes commissions et projets de territoire représente un nombre d'heures très élevé et nécessitent beaucoup de déplacements. Nous faisons preuve d'un engagement bénévole fort ainsi que soutenu dans la durée, mais constatons malheureusement que peu de choses évoluent dans les prises de consciences notamment et encore moins dans les changements de pratiques.



## V - Retour sur diverses contributions et participations en 2023



*FNE65, Nature en Occitanie (NEO) et FNE Occitanie-Pyrénées, associations de protection de la nature et de l'environnement des Hautes-Pyrénées sont représentées au conseil d'administration du Parc National des Pyrénées par Jean-Luc Laplagne (administrateur de FNE65). Créé en 1968, il permet une protection accrue des milieux et des espèces animales et végétales sur un territoire en montagne dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. La zone cœur est située plutôt en haute montagne, l'aire d'adhésion s'étend vers les vallées et permet la construction de projets avec les communes et les collectivités, au plus près des habitants.*

Cette année le Parc National des Pyrénées a pris des arrêtés relatifs à l'empoissonnement et à l'alevinage des lacs de montagne sans jamais questionner les conséquences environnementales. Le RCA et d'autres facteurs méconnus entraînent le verdissement et la prolifération d'algues, peut-être définitif, de certains lacs, de plus en plus nombreux.

Questionnés par le président de FNE65 et notre représentant, le président et la directrice du Parc ont cependant maintenu ce document. L'arrêté sur l'alevinage des lacs du Parc National a donc fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, porté par FNE 65 mais également par Nature en Occitanie et FNE Occitanie-Pyrénées.

L'institution poursuit aussi le projet de destruction de la Maison du Parc à Gavarnie, puis reconstruction d'un bâtiment dont on sait à présent qu'il ressemblera à une grosse véranda de 3,5 millions d'euros. PES-P, association Loi 1901 adhérente à FNE65, associée avec Parcours d'architecture, avec Maurice Morga pour [www.Architecture65.net](http://www.Architecture65.net) et avec Sophie Descat, professeur d'architecture, a lancé une pétition contre cette destruction qui a rencontré son public avec plus de 10.000 signatures. Ces personnes essayent aussi de faire protéger la Maison du Parc National par une inscription Monument historique, compte tenu de la réputation internationale de l'architecte bigourdan, Edmond Lay. FNE65 appuie cette démarche de protection et a voté pour s'associer aux actions prochaines visant à sa conservation.

Le Parc National poursuit sa démarche funeste dans un contexte financier misérable pour la deuxième année consécutive et une situation sociale dégradée pour ses agents, signalée à plusieurs reprises en Conseil d'administration. Le Parc National des Pyrénées poursuit sa marche vers la catastrophe bien loin de ses prérogatives d'origine.

### Les contributions de FNE 65 aux enquêtes et consultations publiques

Elles font pleinement partie de notre champ d'action depuis des décennies. Même si nous regrettons qu'elles ne soient pas beaucoup prises en compte, tant nous avons plus que jamais le sentiment que ces consultations arrivent bien trop tard, les permis de construire souvent déjà délivrés en amont. En outre de plus en plus de consultations n'appellent pas de réponses de la part des services de l'État, ni de concertation avec un commissaire enquêteur. Il nous semble cependant indispensable d'apporter notre éclairage.



*Cette année encore nous avons apporté notre contribution écrite sur des sujets variés, porcherie, documents d'urbanisme, consultation nationale sur la faune sauvage, carrière, stratégie nationale des aires protégées, parcs photovoltaïques de plus en plus nombreux dont on privilégie pour des raisons d'intérêts financiers l'installation sur des ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers), projets de porcheries industrielles...*

### La rencontre des acteurs institutionnels du département

Une constante et une nécessité pour notre association départementale, à la fois tête de réseau, APNE, exerçant une veille sur tout le territoire et forte contributrice aux commissions départementales. Ces rencontres sont toujours l'objet d'une certaine écoute et d'échanges positifs permettant de partager nos fonctionnements et nos préoccupations respectives. Nous avons donc rencontré tout au long de l'année lors de rendez-vous programmés:

- M. le Préfet
- Les services de la Direction départementale des territoires en particuliers ceux en charge de la biodiversité. Des services qui se sont renouvelés et avec qui il est intéressant d'échanger.
- Le nouveau Directeur de l'Office Français de la biodiversité M. Bailleux
- Le directeur de l'IUD de la DREAL M. Biron son adjointe Mme. Delmas et les différents responsables des pôles thématiques.
- Madame la Vice-procureure du tribunal de grande instance de Tarbes

Bien que nous soyons quelques fois dépités par les réponses de certains services de l'Etat ou à leur décharge de leur manque de moyens nous restons persuadés que ces échanges sont importants, c'est pourquoi en dépit du temps que cela suppose nous poursuivons ces échanges réguliers.

\*\*\*\*\*

En conclusion, si FNE 65 reste une composante importante en tant qu' APNE (association de protection de la nature et de l'environnement) dans les Hautes-Pyrénées, nous ne pouvons que constater une poursuite effrénée des dégradations, en toute légalité quelques fois, et bien souvent aussi parce que les atteintes ne sont que très peu punies, beaucoup ne s'embarassant pas avec le droit de l'environnement.

La loi d'accélération des énergies renouvelables fait courir un risque généralisé de perte de biodiversité à grande échelle dans tous les territoires, tant les leviers réglementaires ont été déconstruits par de nouvelles règles. Nous le regrettons profondément mais nous n'aurons pas les moyens de nous opposer à un trop grand nombre de projets écocides, de surcroît portés par des promoteurs dont les largesses financières persuadent bien vite, les collectivités comme le monde agricole, de figer l'usage pour 30 ans de terres agricoles, d'espaces naturels, allant même jusqu'à en couper des espaces forestiers.